



Première déclaration non faite...

Par **aieaieaie2017**, le **09/08/2017** à **15:20**

Bonjour à tous,rrnrJ'ai 26ans, je suis doctorant, célibataire, vivant chez ses parents.
rrnrDepuis le 1er octobre 2014, je suis rémunéré pour effectuer mon doctorat (à hauteur de 1700euros net par mois) et cela constitue mon premier emploi. rnrnJe n'ai toujours pas fait ma déclaration d'impôt à mon nom et je n'ai toujours pas déclaré mes revenus...rrnrCela fera donc trois ans que je n'ai pas déclaré de revenu et là est mon soucis...rrnrCar à 27ans, je devrais faire ma première déclaration hors du foyer fiscal de mes parents et je ne sais pas quoi déclarer. rnrnPlusieurs possibilités s'offre à moi:rrnr1- Ne pas déclarer, attendre et en attendant, mettre des sous de côté dans l'éventualité d'un redressement. (Je pense que c'est une très mauvaise idée); rnrn2- Faire ma déclaration en 2018 avec le nouveau contrat que je signerai en octobre 2017 et dire que c'est mon premier emploi. En espérant échapper au redressement dans les 3 ans qui viennent.rnrn3- Aller au centre des impôts et se faire allumer pour les trois années d'impayés..rrnr4- Je vois pas trop d'autres issues...rrnrVoilà mon gros soucis pour le moment, je vous remercie par avance et j'attends avec impatience vos réactions sur ce sujet. rnrnPs: A savoir que je suis rémunéré jusqu'en juin 2018 et qu'après je redeviens étudiant pendant 3ans (sans revenus). rnrnEn vous souhaitant un agréable été, rnrnBien à vous, rnrnR.

Par **morobar**, le **09/08/2017** à **16:11**

Bonjour,rnAucune question n'est posée hors un conseil de comportement.rnSi vous aimez les risque vous ne déclarez rien.rnSi vous aimez modérément les risques vous ne déclarez que la dernière annéernSi vous n'aimez pas du tout les risques vous faites le canard et déclarez tout de suite vos omissions pour éviter ou négocier les pénalités.rnMais vous aurez aussi à considérer l'impact sur la TH de vos parents chez qui vous résidez.

Par **aieaieaie2017**, le **09/08/2017** à **17:01**

Bonjour,rnrnEffectivement, je reformule et précise donc: rnrnPensez-vous que c'est prendre un risque inconsidéré de faire ma première déclaration en 2018 avec l'ensemble de mes revenus de 2017 (revenu de référence sur les différentes fiches de paye)?rnrnSachant que j'aurais 27ans et que mes revenus ne sont pas forcément exorbitants et donc que je rentre à un age "normal" sur le marché de l'emploi.rnrnOù alors est-ce un algorithme automatisé et le jour où je déclarerai mes revenus 2017 il y aura une alerte et donc automatiquement soumis à un redressement ?rnrnMerci encore,rnrnBien à vous,rnrnR.

Par **morobar**, le **09/08/2017** à **17:56**

Il est impossible de vous donner autre chose qu'un conseil de vie.rnAlors je suis russe, et joue souvent à la roulette éponyme.rnSinon je suis norvégien et il ne me viendrait pas à l'esprit de truander le fisc.rnJe ne connais pas les méthodes de contrôle fiscales, mais il est déjà certain que votre nom figure sur un fichier d'anomalies, puisque vos revenus salariaux sont déclarés par l'employeur.

Par **flocroisic**, le **12/08/2017** à **16:54**

bonjourrnrnau vu de vos questions, vous etes un fraudeur pret à payer 40 % de pénalités non négociables.rnAlors qu'en déposant de vous même, 10 % négociable.rnrnvotre rémunération est payez par qui ?

Par **aieaieaie2017**, le **16/08/2017** à **11:48**

BOnjour,rnrnJe suis rémunéré par un organisme de recherche publique.